

34^{ème} Édition

23 / 24 / 25 OCTOBRE 2020

Revons plus loin,
partageons ensemble !

4^{ème} **VHC**

www.rallyedescotesdutarn.fr

Photo © Alexandre Ducourneau



vins de



IMPRIMERIE



REGLEMENT 2020

34^{ème} Rallye National des Côtes du Tarn

MODERNE

23 , 24 et 25 octobre 2020

ECURIE DES 2 RIVES

53 avenue Jean Bérenguier - 81800 COUFFOULEUX

Tel : 05.63.33.84.81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr Site : <http://rallyedescotesdutarn.free.fr>

SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 5
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 7
Comité d'organisation	Page 7
Secrétariat du Rallye	Page 9
1.1P : Officiels du Rallye	Page 10
1.2P : Eligibilité	Page 11
1.3P : Vérifications	Page 11
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 12
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 13
3.1.10P : Concurrents admis	Page 13
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 13
3.2P : Les Equipages	Page 14
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 14
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 14
4.2P : Pneumatiques	Page 14
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 14
4.4P : Assistance	Page 14
4.6P : Identification des voitures	Page 15
<u>Article 5 – Publicité</u>	Page 15
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 16
6.2P : Reconnaissances	Page 16
6.2.1P : Nombre de passages	Page 16
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 16
6.2.3P : Equipements	Page 17
6.3 P : Horaires des Reconnaissances	Page 17
6.4P : Carnet de contrôle	Page 17
6.5P : Circulation	Page 17
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.1P : Départ	Page 17
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 17
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 17
7.3.17P : Nouveaux départ après abandon. Rallye2	Page 17
7.4P : Contrôle de regroupement	Page 17
7.5P : Epreuves spéciales	Page 18
7.5.20P : Séances d'essais	Page 19
7.6P : Parcs fermés	Page 19
<u>Article 8 – Réclamations – Appels</u>	Page 19

Article 9 – Classements

Page 20

Article 10 – Prix – Coupes

Page 20

ANNEXES

Itinéraire Horaires du Samedi

Page 22

Itinéraire Horaires du Dimanche

Page 23

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 24 Août 2020

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 12 Octobre 2020

Clôture des engagements.

Samedi 17 Octobre, Dimanche 18 octobre 2020 de 8h00 à 14h00

Parution du road-book et vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens
VINOVALIE

Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 22 Octobre et Vendredi 23 Octobre 2020 de 8h00 à 18h00

Distribution du Road Book et vérifications administratives préliminaires à la Mairie de
Couffouleux , 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

Reconnaisances :

Le samedi 17 octobre, le dimanche 18 octobre, jeudi 22 octobre et vendredi 23 octobre
De 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 23 Octobre 2020

A partir de 15H30 : Accueil des officiels : Mairie de COUFFOULEUX,
53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

De 18H30 à 20H30 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid,
Rue des graves 81800 COUFFOULEUX. (Suivant horaire de convocation).

Samedi 24 Octobre 2020

A partir de 8H00 : Accueil des Officiels, Salle Polyvalente, Rue des Graves, 81800
COUFFOULEUX

De 08H00 à 11H00 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid,
Rue des graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

10H00 : Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à la mairie de Rabastens
3, Quai des Escoussières 81800 Rabastens

11H00 : Conférence de Presse, Mairie de Couffouleux, 53 Avenue Jean Benrenguier 81800
COUFFOULEUX.

12H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1^{ère} étape

13h15 : Départ du 1^{er} concurrent VHC du parc fermé de la place de la Mairie de COUFFOULEUX pour la 1^{ère} étape.

13h45 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne du parc fermé de la place de la Mairie de COUFFOULEUX pour la 1^{ère} étape.

20H43 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Promenades - RABASTENS

21H13 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 1^{ère} Etape au parc fermé – Promenades - RABASTENS

23H48 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 25 Octobre 2020

08H00 : Départ du 1^{er} concurrent VHC de la 2^{ème} Etape du parc fermé – Promenades - RABASTENS

08H30 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape du parc fermé – Promenades - RABASTENS

14H57 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 2^{ème} Etape au parc fermé – Promenades – RABASTENS.

15H27 : Arrivée du 1^{er} concurrent Moderne de la 2^{ème} Etape au parc fermé – Promenades – RABASTENS.

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC de la Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières 81800 Rabastens.

Vérifications Finales : Garage MOÏSSET AUTOMOBILE 10, route de saurs – 81800 RABASTENS.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr *Site* : www.rallydescotesdutarn.fr

Mise à disposition du Road- Book :

Samedi 17 Octobre, Dimanche 18 Octobre : Cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi
81800 RABASTENS de 8h00 à 14h00

Jeudi 22 Octobre, Vendredi 23 Octobre : Mairie de Couffouleux, 53 avenue Jean Bérenguier
81800 COUFFOULEUX

Aux vérifications Techniques

Vendredi 23 Octobre de 18h30 à 20h30 : Parking, Salle Hervé de Guerdauid
Rue des Graves 81800 COUFFOULEUX

Samedi 24 Octobre de 8h00 à 11H00 : Parking, Salle Hervé De Guerdauid
Rue des Graves 81800 COUFFOULEUX

Accueil des officiels :

Mairie de COUFFOULEUX 53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

P.C du Rallye :

Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières 81800 RABASTENS

Salle de Presse :

Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières, 81800 RABASTENS

Accueil des commissaires :

Salle Hervé de Guerdauid, rue des Graves 81800 COUFFOULEUX.

Parc de déchargement des remorques

Parc de déchargement remorque :

- Zone artisanale de la Bouyayo chemin des Caminels 81800 COUFFOULEUX

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre(s) lieu(s).

Vérifications administratives préliminaires

Samedi 17 et Dimanche 18 octobre à la cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi

Jeudi 23 Octobre et Vendredi 24 Octobre à la Mairie de Couffouleux, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX.

Vérifications techniques:

Vendredi 23 Octobre et samedi 24 octobre - Parking, salle Hervé de Guerdavid 81800
COUFFOULEUX

Heure limite d'entrée dans le parc de départ :10 minutes avant l'heure de départ

Parc remorques OBLIGATOIRE mais NON GARDE

Gare SNCF Rabastens – Couffouleux. Accès par la Route de Parisot et la Rue des Graves –
Coordonnées GPS : **43.819213, 1.730322**

Affichage officiel :

Avant le Rallye : Mairie de COUFFOULEUX

Du Samedi 24 Octobre 2020 à 12 h 00, au Dimanche 25 Octobre 2020 à 19 h 00:

PC du Rallye Mairie de RABASTENS

Tableaux d'informations:

Samedi 24 Octobre 2020 :

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Place de la mairie COUFFOULEUX de 12H30 à
24H00.

Parc de regroupement : Promenades de RABASTENS de 15H00 à 21H00.

Parc Fermé de fin de 1ère étape : Promenades à RABASTENS de 20H00 à 24h00.

Dimanche 25 Octobre 2020 :

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Promenades à RABASTENS de 00H00 à 10H00

Parc de Regroupement : Promenades à RABASTENS de 9H00 à 14H00.

Parc fermé de fin du rallye Promenades à RABASTENS

Vérifications finales :

Garage MOÛSSET AUTOMOBILE

10, route de Sours - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 23, 24 et 25 Octobre 2020 :

Le 34ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Occitanie Pyrénées en date du : 20/07/2020 sous le numéro : **49** et par la FFSA en date du 23 /07/2020 sous le Numéro **377**

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

Mme Catherine FERRIER	Préfète du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. André DIVIES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président du C.O.D.E.S.A et de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnaud de Montmiral
Mme. Maryline LHERM	Conseillère Départementale - Maire de LISLE/TARN Vice-Présidente de la C.A.G.C
M. Patrice GAUSSERAND	Conseiller Départemental - Maire de GAILLAC – Vice-Président de la C.A.G.C
M. Nicolas GERAUD	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX Vice-Président de la C.A.G.C
M. Bernard MIRAMOND	Maire de SALVAGNAC - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Michel MALGOUIRES	Maire de MONTDURAUSSE
Mme Elisabeth LOYER	Maire de MONTVALEN
Mme Marie GRANEL	Maire de TAURIAC
M. Marie-Claire MATE	Maire de SAINT URCISSE
M. Francis PRADIER	Maire de LA SAUZIÈRE SAINT JEAN
M. Christophe GOURMANDEL	Maire de GRAZAC

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Anthony POUGET Éric LAURENS
Vice-présidents	Jean-Bernard VAYSSIERE Alain MARY Éric FAVREAU Alexandre HERMET
Secrétaire	Jacques LABRO
Trésorière	Chantal FAVREAU
Responsables Communication- Attaché de Presse Responsable des Officiels Responsables des Commissaires Responsable des Engagements Responsable V.I.P	Éric LAURENS Richard MOLINIER Francis MARTY Pierre LEGRIX Alexandre HERMET Jean Paul FABRE Colette BELLEGARDE- MARY
Responsable RTS	Audrey HERRERO
Chargés de la sécurité des E.S	
MONTAIGUT (Cap de L'Homme)	Jean-Bernard VAYSSIERE Éric FAVREAU Brice CARTIER LANGE Bernard FARDIN
SALVAGNAC	Jean Pierre JULIA Auto Cross Salvagnacois
CASTELNAU- DE - MONTMIRAL	Alexandre HERMET Anthony POUGET
SAINT CAPRAIS	Jean-Bernard VAYSSIERE Patrick BOYER Jean Pierre JULIA

MONTVALEN

Éric FAVREAU
Brice CARTIER LANGE
Bernard FARDIN

ECURIE des 2 RIVES
53 Av Jean BERENGUIER
81800 COUFFOULEUX
E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr
Site : www.rallyedescotesdutarn.fr

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu'au vendredi 23 Octobre 2020 à 12h00, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

Tel : 05 63 33 84 81

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr *Site* : www.rallyedescotesdutarn.fr

Du Vendredi 23 Octobre 2020 à 14h00 au Dimanche 25/10/2020, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye - Hôtel de Ville de RABASTENS 3, Quai des Escoussières à RABASTENS

Tableaux officiels d'Affichage

Avant le Rallye : Mairie de COUFFOULEUX

Vendredi 23 Octobre 2020 : Mairie de COUFFOULEUX de 12H00 à 15H00.

Samedi 24 Octobre 2020 : PC du Rallye - Hôtel de Ville de RABASTENS de 7H00 à 24H00.

Dimanche 25 Octobre 2020 : PC du Rallye - Hôtel de Ville de RABASTENS de 00H00 à 18H00.

Tableaux d'informations :

Samedi 24 Octobre 2020 :

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Place de la Mairie à COUFFOULEUX de 08H00 à 16H00.

Parc de regroupement : Les Promenades à RABASTENS de 15H00 à 21H00.

Parc Fermé de fin de 1ère étape : Les Promenades à RABASTENS de 19H30 à 24h00.

Dimanche 25 Octobre 2020 :

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Les Promenades à RABASTENS de 00H00 à 10H00

Parc de Regroupement : Les Promenade à RABASTENS de 9H00 à 16H00.

Parc fermé de fin du rallye : Les Promenades à RABASTENS

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	G.PLISSON	122983
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	M. DECARPENTRIE	3433
Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint VHC et Nouveau Départ	P BATTE	28230
Adjoints à la D.C	S ZICH	3416
	J DAUBIGNE	6560
	E BONIFACE	131210
Relations Concurrents	V. PUYO	21585
	M. VIDAL	179595
Responsables des Commissaires Techniques	A FOURMENT	6222
	S. LARQUEY	8454
	B. SANGLA	8230
	R. VANARA	114915
Commissaire Technique Nouveau Départ	A PINHO	10062
	A MONMAYOU	12924
	C. NATEWAJKO	43054
Responsables des Parcs	T.LEFOL	58387
	G. ROUX	1482
Directeurs de course délégués aux E.S	J. ETIENNE	17167
	G. FAYET	162390
	Y ESCLOUPE	76046
Directeur de course délégué Poste Inter	E. BONIFACE	131210
Adjoint au Directeur de course délégué aux E.S	C DIBOUZIEDE	150232
	C.NOLLEVAL	179635
Commissaire Sportif au départ d'E.S	G ANDRIEU	144925

Médecin Responsable	J. BRISSAT	160417
Responsable des Classements	N. BONNET	7422
Chargé de la vérification de la Publicité	G. ROUX	1482
Juges de Faits	M.BLANC D.JOUBERT	20772 14860
Attaché de Presse	R.MOLINIER	
Responsable des commissaires	P. LEGRIX	253713
Responsable des Officiels	F.MARTY	241841
Responsable des Chronos	H.LABORIE	10062
DC Véhicule BBR	G TRONCAL	1056
Véhicule Autorité/sécurité	P. MARTY H. RUFFAT	9699 178117
DC Véhicule 000	S. DEBENEDETTI	220687
DC Véhicule 00	B.GALARD	4608
Véhicule Damier	M. PUECH	113568

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2021, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées coefficient 2
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2020
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu les : Vendredi 23 Octobre et Samedi 24 Octobre 2020.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Zone artisanale de la Bouyayo chemin des Caminels 81800 COUFFOULEUX

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

● **Administratives préliminaires** : Samedi 17 Octobre, Dimanche 18 Octobre, de 08h00 à 14h00 : Salle de Vinalie route d'Albi à Rabastens.

Jeudi 22 Octobre et Vendredi 23 Octobre 2020 de 8h à 14h Mairie de Couffouleux, 53 Avenue Jean Bérenguier, 81800 Couffouleux

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Passport Technique du véhicule de compétition

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Techniques** :

Vendredi 23 Octobre de 18H30 à 20H30 : Vérifications Techniques : Parking Salle Hervé de Guer David, Rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Samedi 24 Octobre de 8h00 à 11h : Vérifications Techniques : Parking Salle Hervé de Guer David, Rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place sur le parking Gare SNCF avenue de la Gare à COUFFOULEUX (Voir plan sur le site internet (www.rallyedescotesdutarn.fr))

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MOÏSSET AUTOMOBILE

10, route de Sours - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 63€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Alexandre HERMET

13, rue du Pastel

81150 MARSSAC-SUR-TARN

Tél : 06.27.67.60.93

Mail : alexandrehermet@hotmail.com

Clôture des engagements lundi 12/10/2020 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les deux rallyes est fixé à 150. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **520 €** avec publicité obligatoire
- **1040 €** sans publicité obligatoire (x2)

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement

De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage

De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage

De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Les engagements par télécopie ou par mail ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par courrier à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le Jeudi 15 Octobre 2020, et de
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.

- L'attribution se fera dans l'ordre suivant :

- Conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- Conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

Pour la 2^{ème} étape l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la dernière E.S courue de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bache étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

- ARTICLE 5P.

5.1.1. P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2 .P PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P – DESCRIPTION

Le 34ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 356,910 Kms comportant 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 158,260 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du samedi 17 Octobre 2020 à la Cave Vinovallie à RABASTENS.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 17 octobre, le dimanche 18 octobre, le Jeudi 22 octobre et le vendredi 23 octobre 2020 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD- BOOK.

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6P – EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.3P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Samedi 24 Octobre 2020, Place de la Mairie à Couffouleux à 13H15 pour la compétition Rallye VHC et 13H45 pour la compétition Rallye Moderne

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'aux conditions suivantes :

⊗ avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du

document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.

⌘ avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

⌘ pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,

⌘ pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

⌘ Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

⌘ pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,

⌘ pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1^{ère} ETAPE

Place de l'hôtel de ville à COUFFOULEUX / Les Promenades à RABASTENS
(6 épreuves – 69,560 km d'E.S) :

- ES 1/4 : MONTAIGUT – LISLE sur TARN : **VIGNOBLE GAILLACOIS.**

9.200 Km x 2 = 18.400 Km

- ES 2/5 : CASTELNAU-MONTMIRAL : **SKODA TOULOUSE**

13.480 km x 2 = 26 .960 Km

- ES 3/6 : SALVAGNAC : **Conseil Départemental du Tarn - Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée**

12.100 Kms x2 = 24.200 Km

2ème ETAPE

Les Promenades à RABASTENS / Les Promenades à RABASTENS
(5 épreuves – 88.700 Km d'E.S)

- ES 7/9/11 : SAINT CAPRAIS : **VINOVALIE** 24.000 Km x 3 = 72.000 Km
- ES 8/10: MONTVALEN: **SN DIFFUSION** 8.350 Km x 2 = 16.700 Km

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 23 octobre de 13h30 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 40 euros (Paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

Liste des Parcs Fermés :

- COUFFOULEUX place de la Mairie : Samedi 24 Octobre 2020 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape samedi 24 octobre 2020
- RABASTENS : Les Promenades – Arrivée de la 1^{ère} Etape jusqu'au Départ de la 2^{ème} Etape le Dimanche 25 Octobre 2020 et arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage** en avance autorisé aux CH 6A, et **Non autorisé au CH 11A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye à la Mairie de RABASTENS le dimanche 25 octobre 2020 et sur le podium, Les Promenades à RABASTENS .

ARTICLE 10P. PRIX

COUPES ET TROPHEES

Tous les équipages présents sur le podium d'arrivée de l'épreuve seront récompensés

REMISE DES PRIX :

Les récipiendaires recevront les prix (chèque) au domicile du Pilote.

PRIX NON CUMULABLES /

AU GENERAL :

- Au premier : 1000€
- Au deuxième : 700€
- Au troisième : 500€

AU GROUPE :

- Au premier : 300€
- Au deuxième : 200€
- Au troisième : 100€

A LA CLASSE :

- Au premier : 495€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 300€)
- Au deuxième : 300€ (Si 10 partants minimum / de 1 à 10 : 200€)
- Au troisième : 165€ (Si 10 partants minimum)

Classement Féminin 100%

- A la première : 200€ (Si 2 partants minimum)